

CENTURY 21 - JCD IMMOBILIER
RCS : CAHORS 479 154 684
Siège social : 46 Bd Gambetta 46000 CAHORS

BAREME DES HONORAIRES (TTC)

Prix de vente

Les Prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière

Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : barème à compter du 01 Septembre 2017

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 30 000€	4000€
Supérieur à 30 000€ Jusqu'à 50 000€	5000€
Supérieur à 50 000€	5000€ + 6% sur la somme qui dépasse 50 000€

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

SARL au capital de 8000 euros - Carte(s) Professionnelle(s) n°CPI 4601 2016 000 005 940 délivrée(s) par la CCI du LOT – Activité Transaction et Gestion - Caisse de garantie : CEGC 16 rue Hoche – Tour Kupka B TSA 39999 92 919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



JCD IMMOBILIER
46 boulevard Gambetta
46000 Cahors
Tél : 05 65 20 41 79
Mail : jcd.cahors@century21.fr

Honoraires de Location habitation, Mixte et Meublée

Honoraires à la charge du locataire

- Honoraires de location sur la base du loyer annuel hors charges :
 - Honoraires de visite,
 - Constitution du dossier du locataire
 - Rédaction du bail (1) 5,00% TTC

- Honoraires d'état des lieux d'entrée et de sortie (2) 2,00% TTC

Honoraires à la charge du bailleur

- Honoraires de location sur la base du loyer annuel hors charges :
 - Honoraires d'entremise et de négociation
 - Honoraires de visite
 - Constitution du dossier du locataire
 - Rédaction du bail 5,00% TTC

- Honoraires d'état des lieux d'entrée et de sortie 2,00% TTC

- Rédaction du bail uniquement : 250 € TTC

Location de boxes, parkings, garages et caves (part locataire*)

- Honoraires de location et de rédaction d'acte : 1 mois de loyer HC

Location de locaux commerciaux et professionnels

- Honoraires de location (à la charge du locataire ou du propriétaire) sur la base du loyer hors taxes et hors charges de l'année : 2 mois de loyer HC

- Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou de révision du bail : 600 € TTC

(1) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 art.1^{er} soit 8€/m2 de surface habitable

(2) dans la limite du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24/03/2014 art.1^{er} soit 3€/m2 de surface habitable

* Pour les baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989, la part locataire s'augmente de la part propriétaire